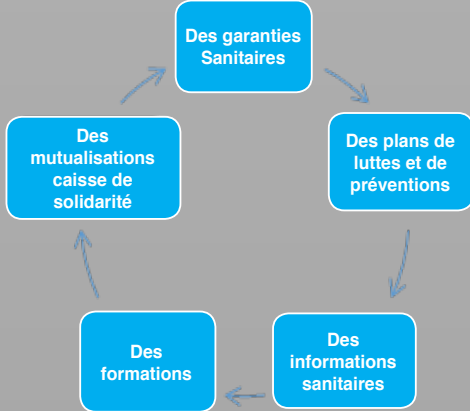


**Groupement de Défense Sanitaire  
du Cheptel de l'Isère**

Maison des Agriculteurs  
40 avenue Marcellin Berthelot  
CS 92314  
38033 GRENOBLE cedex 2

Tel : 09 74 50 85 85  
Fax : 04 76 33 11 30  
[info@gds38.asso.fr](mailto:info@gds38.asso.fr)

**Adhérent au GDS c'est  
quoi ?**



**Et pourquoi ?**

- Pour bénéficier d'une expertise technique de qualité.
- Pour être entendu et représenté dans les grandes décisions de gouvernance sanitaire.
- Pour être informé rapidement et pouvoir agir en conséquence.
- Pour minimiser le coût de vos actions sanitaires.

**Des plans de lutte et de  
préventions :**

**Bovin – Ovin – Caprin :**

Plan de maîtrise BVD,  
paratuberculose, besnoitiose, bilan  
sanitaire, plan avortement, cellule ...

**Des kits d'analyses à tarif  
préférentiel :**

Kit intro, Kit alpage, kit avortement

Mesdames, Messieurs,

*Le sanitaire, nous savons tous que cela ne peut pas se faire en individuel, cela ne peut être qu'une démarche collective et volontaire, et la collectivité nous aide parce que c'est d'abord un enjeu majeur de sécurité animale mais aussi humaine, dans ce contexte notre engagement se doit d'évoluer.*

*Il nous faut changer nos rapports avec nos adhérents, il est vital que demain ceux-ci soient plus acteurs du sanitaire de leurs exploitations et que le GDS soit le partenaire naturel vers qui ils se tournent, que notre action ne soit plus perçue comme une contrainte ou comme un mal nécessaire mais comme une opportunité pour améliorer la rentabilité et la sécurité des élevages.*

*Le GDS se doit d'agir, c'est pourquoi nous avons lancé en ce début d'année notre plan de lutte Régional contre la BVD suivi par une très large majorité d'agriculteurs afin d'assurer le meilleur niveau sanitaire possible, cela reste un puissant levier de commercialisation et de rentabilité.*

Jean Yves Bouchier  
Président GDS 38

**Besnoitiose**

La Besnoitiose est une maladie parasitaire qui est introduite dans un troupeau le plus souvent par l'introduction d'un animal sain (achat) ou lors de rassemblements d'animaux. (Estives et transhumances collectives en particulier) par piqûre d'insectes qui propagent la maladie d'un bovin positif aux bovins immédiatement voisins.

Il n'existe actuellement ni vaccin ni traitement curatif des animaux atteints. De plus les premiers cas cliniques apparaissent souvent lorsque le troupeau est déjà fortement contaminé. Les éleveurs ont donc tout intérêt à connaître le statut de leur cheptel en pratiquant des analyses de l'ensemble des bovins de plus de 6 mois.

En Isère, suite aux différents contrôles réalisés de nombreuses contaminations ont pu être évitées.

**Réduisez votre  
facture**

**Optez pour le  
prélèvement  
automatique**

**Notifiez avec**



**Sessions de  
démonstrations et  
d'exercices dans  
votre GDS**

**Formations**

**Le GDS organise des  
formations à  
l'examen des  
animaux malades  
et à la gestion de la  
pharmacie, visite  
jeunes installés.  
Vous êtes intéressé ?**



[www.agrodirect.fr](http://www.agrodirect.fr)

**Adhérent GDS 38 et  
en prélèvement :  
Profitez de - 2 %  
Chaque mois des  
offres  
exceptionnelles ...**



## > LES COTISATIONS

### **Forfait par exploitation, cotisations 2017 par bovin, ovin, caprin et actions sanitaires**

Ces lignes d'appel correspondent au financement du fonctionnement du GDS et de ses actions : information des adhérents (plaquettes, bulletin, presse, site internet, réunions...), délivrance des appellations sanitaires, représentation et défense des intérêts des éleveurs sur les sujets sanitaires, commande des analyses (sang et lait) pour les prophylaxies (brucellose, leucose, IBR, varron), dépistages à l'achat (IBR, mais aussi Néosporose, BVD, Paratuberculose, Besnoitiose), plans d'assainissement paratuberculose et fièvre Q, lutte contre la BVD..., et tarif préférentiel sur les prestations techniques (désinfection, parage, écornage, analyses d'eau, rainurage, diagnostic d'ambiance, lutte contre les mouches...). Pour les bovins, l'adhésion régulière donne droit à des indemnités complémentaires en cas d'abattage pour suspicion de brucellose, tuberculose, leucose, ainsi que des aides en cas de charbon.

### **Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE) et cotisation aux Caisses de Solidarité Santé Animale Nationale et Régionale.**

Le F.M.S.E : Ce fonds permet le remboursement par l'Union Européenne d'une partie du coût des crises sanitaires lié aux maladies de 1<sup>ère</sup> catégorie (FCO, tuberculose, Fièvre aphteuse, Botulisme ...).

Cotisation volontaire, concerne tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient adhérents ou non.

La CSSA par décision de GDS France aura dorénavant une partie consacrée à la recherche pour améliorer les moyens et réduire les coûts, notamment la lutte contre la Besnoitiose.

## > LA FACTURATION DE LA GESTION DES PROPHYLAXIES

### **Forfait de gestion des prophylaxies, Attestations sanitaires et ASDA éditées.**

Ces lignes financent la gestion des prophylaxies réglementées (paramétrages, contrôles, rappels, envois des documents pour les prises de sang et les vaccinations) et l'édition des cartes vertes. Ces opérations sont déléguées et sous contrôle de l'Etat (DDPP). La FRGDS de Rhône-Alpes, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région de Rhône-Alpes, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat. Retrouvez la charte des valeurs de la mise en œuvre des missions déléguées sur notre site internet dans la rubrique réglementaire.

### **Abonnements à Boviclic inventaire bovins, inventaire ovins-caprins, Repro et Bonnes Pratiques, Ovitel, Parcitel, Boviphone ...**

Pour tous les utilisateurs d'applications informatiques ou internet les frais d'échange des données, et pour les utilisateurs Boviclic, Ovitel et Parcitel l'abonnement à ces applications (par module).

## > LES AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### **Aides du Conseil Départemental de l'Isère à l'action sanitaire collective**

Le Département maintient son soutien à l'action sanitaire collective et veut même la renforcer en aidant les éleveurs à lutter contre la BVD, la Besnoitiose et l'ensemble des grandes maladies d'élevage. Aider les éleveurs dans leur démarche de gestion collective du risque sanitaire c'est se prémunir des crises. Ces moyens financiers libérés seront également utilisés pour réduire les coûts d'analyses BVD notamment sur les introductions d'animaux ou mélanges de troupeaux.

### **LES REMISES ET REDUCTIONS DU GDS :**

➤ **Remises liées à l'utilisation d'un logiciel pour faire ses notifications et tenir à jour son carnet sanitaire.**

Les adhérents qui utilisent un carnet sanitaire informatique avec Boviclic Web anciennement Orani Web ou Boviclic-micro bénéficient d'une aide du GDS sur cet abonnement.

➤ **Réduction jeunes agriculteurs** Les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une (DJA) peuvent profiter de la gratuité de leur cotisation la première année et 50% les 2 années suivantes sur demande. Offre soumise à conditions, contactez votre GDS pour plus d'informations.

➤ **Contribution IBR**

La gestion de l'IBR est devenue obligatoire, elle sera donc facturée au même titre que les prophylaxies pour les non-adhérents. La prise en charge est incluse dans le forfait exploitation pour les adhérents.